Zeitschrift: Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft Bern

Herausgeber: Naturforschende Gesellschaft Bern

Band: - (1922)

Artikel: Section jurassienne de la commission bernoise pour la protection de la nature

Autor: Thiébaud, M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-319292

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

M. Thiébaud.

Section jurassienne de la commission bernoise pour la protection de la nature.

La commission jurassienne s'est complétée dans le courant de l'année 1921 par la nomination de *Monsieur J. Bourquin*, professeur à l'école normale à Porrentruy, botaniste très au courant de la flore du Jura.

Monsieur Bourquin a publié dans le n° 1 du «Rameau de Sapin», l'intéressant organe du club jurassien, un article sur quelques plantes rares de la région de Bonfol. L'auteur a eu l'occasion d'y retrouver, ce qui réjouira certainement tout ami de la nature, quelques-unes des plantes qui avaient fait la célébrité de cette région à l'extrême limite de notre pays. C'est le cas pour la fougère si intéressante *Marsilia quadrifolia* dont Mr Bourquin a constaté la présence dès 1911 dans un étang à l'est de Vendlincourt. Malheureusement cette gracieuse plante a été une victime de la grande guerre dont une des phases se déroulait si près de cette station. Les soldats suisses, veillant à la frontière venaient se baigner dans cet étang en pénétrant par la crèche naturelle privée de roseaux, où *Marsilia* étalait la rosette de ses feuilles, et qui ne put résister à ce piétinement intense.

Par contre le rarissime *Rumex maritimus* occupe encore dans cette même région une station prospère formée de nombreux pieds vigoureux. Espérons qu'elle s'y conservera encore longtemps. Par son aspect elle échappe heureusement au public amateur de beaux bouquets, mais sa rareté même lui fait courir des dangers de la part des .... botanistes, qui, nous n'en doutons pas, sauront se montrer raisonnables.

Une autre plante du Jura qui risque d'être victime de sa beauté c'est le *Daphne cneorum* qui orne de ses inflorescences roses les hauteurs du Landsberg bordant la Birse entre Bærschwyl et Liessberg. *Mr le Dr Riat* à Delémont a attiré notre attention sur cette belle plante, qui au moment de sa floraison est cueillie en masse par

les promeneurs. Nons avons signalé la chose au comité central à Bâle et avons appris que cette plante se trouve dans la liste des plantes protégées par une ordonnance du Conseil d'État du canton de Soleure du 3 avril 1917. C'est heureusement un fait acquis, mais il faudra veiller à une application plus rigoureuse de la loi afin d'empêcher que le *Daphne cneorum,* si disséminé dans le Jura, ne soit extirpé de cette station.

La commission jurassienne est encore intervenue soit oralement, soit par requête, auprès de la Direction des forêts du canton de Berne en vue d'obtenir une application plus stricte des mesures de protection du grêbe et d'autres oiseaux aquatiques de la *réserve de l'île de St-Pierre. Monsieur Waldvogel,* professeur à Neuveville, particulièrement bien placé pour être renseigné s'est occupé activement et avec beaucoup de dévouement de ces démarches. Nous l'en remercions bien vivement et espérons que ses efforts ne resteront pas vains.

Malheureusement la belle cause idéale que nous défendons entre souvent en conflit avec des intérêts plus égoïstes et immédiats et souvent les lois, même les mieux intentionnées ne se montrent pas toujours efficaces. Mieux vaut travailler l'opinion publique et l'orienter dans un sens qui nous soit favorable. A cet égard nous nous sommes adressés à la jeunesse des écoles de Bienne en lui faisant distribuer par le corps enseignant une petite brochure de propagande pénétrant ainsi dans toutes les familles. Nous réiterons encore ici nos remerciements au Conseil de bourgeoisie de Bienne dont les libéralités nous ont permis de mener à bien cette intreprise. Le soussigné, en vue d'intéresser le public à la cause de la protection de la nature a donné à Bienne et à Tramelan des conférences illustrées de projections sur la flore alpine et le parc national. L'intérêt qu'elle ont rencontré nous permet d'espérer que nous rencontrerons dans le public un appui non seulement moral mais effectif.

Bienne, le 18 novembre 1921.

Dr M. Thiébaud,
Président de la commission jurassienne.

Eingegangen am 23. November 1921.